



Assemblée générale

Distr. générale
28 juin 2007
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Session d'organisation

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 20 juin 2007, à 15 heures

Président: M. Costea (Roumanie)

Sommaire

Rapport du Conseil des droits de l'homme sur les travaux de sa cinquième session

Don du Royaume d'Espagne

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 15 h 20.

Rapport du Conseil des droits de l'homme sur les travaux de sa cinquième session
(A/HRC/5/L.10)

1. **M. Burayzat** (Jordanie), Vice-Président et Rapporteur, présentant le projet de rapport sur les travaux de la cinquième session du Conseil (A/HRC/5/L.10), note avec satisfaction qu'un accord s'est dégagé sur un ensemble de textes équilibrés portant sur la mise en place des institutions du Conseil des droits de l'homme. Si le contenu de l'ensemble de textes est important, il est possible de consolider ce premier résultat en continuant de promouvoir la réforme au sein du Conseil dans un esprit de conciliation, de coopération et de renouveau. Le Conseil a démontré qu'il était possible de concilier les impératifs politiques avec la protection et la promotion des droits de l'homme. L'aspect le plus important du résultat obtenu à la 9^e séance de la session du Conseil n'est pas le moment auquel ce résultat a été atteint, mais le fait qu'il a été atteint par consensus. Cela aiderait la cause des droits de l'homme si la même approche consensuelle devait prévaloir lors des travaux futurs du Conseil.
2. **M. Cormier** (Canada) indique que les membres de sa délégation restent d'avis qu'aucun consensus n'a été atteint durant les dernières minutes de la 9^e séance tenue le 18 juin et que cela devrait figurer dans le rapport de la cinquième session. La délégation canadienne n'a pas approuvé l'ensemble de textes qui a été présenté au Conseil ce jour-là à minuit, et ce n'est que le lendemain qu'elle a vu la version finale du document consacrant l'ensemble de textes.
3. Une décision du Conseil sur une question donnée ne peut être prise que par consensus ou à la majorité des votes, et non à l'issue d'un vote sur une motion de procédure comme ce fut le cas la veille.
4. **M. Burayzat** (Jordanie), Vice-Président et Rapporteur, précise qu'en utilisant le terme «consensus», il ne voulait pas dire qu'il y a eu unanimité ni préjuger de la position d'un pays sur l'ensemble de textes.
5. **M. Jayatileka** (Sri Lanka) explique que le vote qui a eu lieu la veille a montré qu'un consensus s'était dégagé quant à l'existence d'un consensus.

Don du Royaume d'Espagne

6. **Le Président** annonce que l'Espagne a apporté une aide financière à la rénovation de la salle XX du Palais des Nations, qui doit être mise à la disposition du Conseil des droits de l'homme pour ses travaux. Il remercie le Roi Juan Carlos I^{er} et le Gouvernement et le peuple espagnols pour leur généreux don.
7. **M. Arístegui Laborde** (observateur pour l'Espagne) déclare que c'est un honneur pour l'Espagne que de pouvoir contribuer à l'installation du Conseil des droits de l'homme par la rénovation de la salle XX, la nouvelle «salle des droits de l'homme» du Palais des Nations, qui doit être embellie par le travail d'un artiste espagnol, Miquel Barceló, et va sans aucun doute acquérir une dimension emblématique et symbolique au sein de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble.
8. **M^{me} Arbour** (Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme) se félicite du fait que la phase de mise en place des institutions du Conseil des droits de l'homme est désormais achevée et salue l'esprit de coopération et de respect mutuel qui a distingué les travaux du Conseil. Elle se réjouit que le Conseil ait bientôt sa propre salle, un lieu où il pourra poursuivre sa transformation en une institution moderne, tournée vers l'avenir et solidement établie.

La séance est levée à 15 h 45.